

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES SOLIDARITES DE LA CULTURE ET DU SPORT
Service Famille Enfance
Cellule adoption
N° D-2024-SEF : 103

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU CORRESPONDANT DÉPARTEMENTAL DE L'AGENCE FRANCAISE DE L'ADOPTION

VU les articles L. 225-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par la loi n°2022-219 du 21 février 2022 art.17 et L.225-16 modifié par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 art.36 (V),
VU l'article L. 147-14 et l'article 147-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles créés par la loi n°2022-140 du 7 février 2022 art.36 (V),
VU l'organisation au sein du Conseil Départemental de la Nièvre, Service Famille Enfance, cellule adoption,

Sur proposition de Monsieur CHAMPONNIER Sébastien, Chef de Service Famille Enfance,

ARRÊTÉ

Article 1 : Au sein du Conseil départemental de la Nièvre, les correspondants de l'Agence Française de l'Adoption désignés sont :

- Sébastien CHAMPONNIER, Chef de Service Famille Enfance : sebastien.champonnier@nievre.fr
- Florence DELANNOY, Responsable du Pôle Statut de l'Enfant Confié : florence.delannoy@nievre.fr
- Létitia JOLLIVET, Assistante administrative du Pôle Statut de l'Enfant Confié : letitia.jollivet@nievre.fr
- Magali PREGERMAIN, Assistante Sociale, cellule adoption : magali.pregemain@nievre.fr
- Aude CHAUVEAU, éducatrice, cellule adoption : aude.chauveau@nievre.fr
- Audrey LANGLOIS, psychologue, Service Famille Enfance : audrey.langlois@nievre.fr
- Bruno MICAUD, référent éducatif des enfants pupilles de l'état : bruno.micaud@nievre.fr

Article 2 : Le directeur général des services départementaux est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à Nevers, le **05 FEV 2024**

P/Le Président du Conseil départemental de la Nièvre,
et par délégation,
Le Chef de Service Famille Enfance

Sébastien CHAMPONNIER



Publié le 08/04/2024

Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre